

L'abus de droit dans les procédures administratives en annulation et déchéance de marques (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/6d1dc1d1-ab16-4ce1-8abd-21b01e713dc5](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/6d1dc1d1-ab16-4ce1-8abd-21b01e713dc5)

ns générales

LATICI SELEN

mémoire : PASSA JEROME

iversité Panthéon-Assas - Master Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle (finalité recherche)

on : 09-01-2023

L'objet de ce mémoire aura été d'essayer de démontrer dans quelle mesure l'INPI pouvait contrôler les éventuels abus de droit que commettent les demandeurs en annulation et déchéance de marques au regard de la suppression de la condition d'intérêt à agir par la loi n° 2019-1169 du 13 novembre 2019. Les risques engendrés par cette dernière réforme du droit des marques sont réels car il semble qu'en l'absence d'un tel moyen de filtrage, l'augmentation des requêtes abusives soit inévitable. Il nous est alors apparu très juste de se fonder sur la théorie de l'abus de droit pour contrôler ces demandes, cette théorie constituant une notion autonome s'appliquant au-delà des règles de procédure administrative. Les décisions à venir de l'INPI nous permettront de savoir si la mobilisation de cette théorie fondamentale du droit est un véritable moyen de condition d'intérêt à agir. Le domaine des demandes en annulation et déchéance de marques pourrait bien marquer le début de la théorie de l'abus de droit.

Mots-clés : droit des marques, abus de droit, intérêt à agir, requêtes abusives, INPI, annulation et déchéance de marques

ns techniques

dition

ement PDF

ns complémentaires



gine :

iv-pantheon-assas-ori-16361

urce : Ressource documentaire